

MARCH'JOLANE

FJEP MEYZIEU
SAISON 2023-2024

MARCHE ACTIVE - MARCHE NORDIQUE – BUNGYPUMP - MARCHE DOUCE

CONTACTS :

Roland (Responsable) : 06 50 91 31 76 marchjolane.fjepmeyzieu@orange.fr

Marie Claude (Trésorière) : 06 61 44 41 78 marche.fjepmeyzieu@gmail.com

Philippe (Secrétaire/com) : 06 29 78 61 28 com.marche.fjepmeyzieu@gmail.com

Facebook : Fjep marche nordique bungy pump marche active.

Marche encadrée par coach diplômé.

Départ du Pont d'Herbens à Meyzieu (ou autre selon planning remis en début de trimestre)

Reprise le 11 septembre 2023

NIVEAUX DES SEANCES

	*	**	***	****	
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
MARCHE ACTIVE		14h00-15h30 **	9h00-10h30 ***	14h00-15h30 ***	
MARCHE NORDIQUE		14h00-15h30 **	9h00-10h30 ***	14h00-15h30 ***	9h00-10h30 ***
					11h00-12h30 ****
BUNGY PUMP WALKING					9h00-10h30 ***
					11h00-12h30 ****
MARCHE DOUCE	11h30-12h30 *				
BUNGY PUMP			14h00-15h00 **		

BUNGY PUMP (Marche active avec bâtons dynamiques) durée séance 1h00.

Nouveau : BUNGY PUMP WALKING associé aux groupes de marche nordique du samedi durée séance 1h30.

Pour la fourniture des bâtons 2 possibilités :

Location des bâtons pour la saison 30 € et caution 120 € - Achat bâtons neufs 120 €

MARCHE DOUCE et BUNGY PUMP : Rendez-vous toute l'année au pont d'Herbens.

TARIFS – RÈGLEMENT

	COTISATION	CHEQUES		
1 séance par personne & par semaine	162	54	54	54
2 séances par personne & par semaine	270	90	90	90
3 séances et plus par personne & par semaine	Nous consulter			

Règlement possible en 3 chèques à l'ordre du FJEP MARCHE

- Chèques ANCV et chèques vacances acceptées jusqu'au 1er novembre, ajouter 3 %
- Réduction famille (couple ; parent enfant) 5€ pour le 2ème adhérent et suivants...
- Séance d'essai 15 € déductible si inscription

NOUVEAU Réduction parrainage :
Réduction de 30€ pour le/la parrain/marraine d'une nouvelle adhésion

Inscription sur le site « FJEP marche marchjolane helloasso »

Pour les règlements par chèque, espèces ou chèques vacances aller sur le montant zéro.

Envoyer les chèques ou les déposer à l'adresse ci-dessous.

A adresser de préférence par courrier avant le **01 septembre 2023** à :

Marie Claude CHEVILLAT 10, rue Henri Lebrun 69330 MEYZIEU

Ou à remettre le **samedi 2 septembre 2023 de 9h00 à 13h00**

Au forum des Associations salle POPEREN 69330 Meyzieu

Ou le **samedi 2 septembre 2023 de 14h00 à 17h00**

A la porte ouverte FJEP salle OCTOGONE 69330 Meyzieu

FIN DES SEANCES LE 29 JUIN 2024

REGLEMENT INTERIEUR MARCH'JOLANE

Préambule

La March'jolane est une des sections de l'association Foyer de Jeune et d'Education Populaire (FJEP).

La section a pour but la pratique et le développement de l'activité marche.

Elle s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

La March'jolane respecte les statuts et le « règlement des sections » du FJEP adoptés par son conseil d'administration. Elle peut présenter trois membres au CA du FJEP.

Article 1

La section est gérée par un bureau, décisionnaire, composé à minima d'un responsable et d'un trésorier.

Le bureau organise les activités de la section. Il fixe le montant des adhésions.

Le trésorier établit le budget annuel et tient à jour la comptabilité. Il tient à disposition du Comité exécutif du FJEP l'ensemble des documents et de toutes pièces justificatives utiles à la vérification des comptes de la section ou au contrôle de son bon fonctionnement.

A la fin de chaque saison, les comptes de la section et du FJEP sont vérifiés et certifiés par un cabinet d'expertise comptable. Ces comptes sont présentés et approuvés lors de l'assemblée générale du FJEP.

Dans un délai de deux mois, la section présentera ses comptes à ses adhérents ainsi que son rapport d'activité.

Tout adhérent, à jour de cotisation, pourra postuler pour devenir membre du bureau. Cette candidature devra être approuvée par le bureau en place. En cas de désaccord, l'adhérent contactera le CA du FJEP qui sera décisionnaire.

Les intervenants bénévoles, salariés, autoentrepreneurs et indépendants ne sont pas éligibles au bureau de la section mais peuvent participer aux réunions à titre consultatif. Le bureau pourra faire appel à toute personne nécessaire à son fonctionnement.

Article 2

La validité de l'inscription à la March'jolane répond aux critères suivants :

- Avoir réglé la cotisation à la section et l'adhésion, obligatoire au FJEP.
- Avoir fourni la totalité des pièces administratives demandées.
- Avoir fourni une autorisation parentale pour les mineurs, l'adhésion des mineurs sera validée après une séance d'essai.
- En cas d'allure non adaptée de l'adhérent dans le groupe qu'il a choisi, les responsables pourront l'orienter sur un groupe plus adapté.

Les cotisations restent acquises en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année. Les cas de force majeure (maladie, déménagement, ...) seront examinés par le bureau de section.

Article 3

La pratique de l'activité est encadrée par un intervenant diplômé et/ou d'un animateur habilité.

Les adhérents doivent impérativement respecter :

- Les consignes des intervenants encadrant et/ou du responsable de section.
- Les lieux et horaires de l'activité.
- Les animaux ne sont pas admis.

En cas d'accident, de blessure d'un adhérent lors d'une séance, prévenir l'encadrant qui informera le responsable de section. Celui-ci fera les démarches nécessaires. L'assurance de la section n'intervient qu'en complément des assurances personnelles de l'adhérent (sécurité sociale, complémentaire santé...)

Le stationnement des véhicules demeure sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire.

En cas d'alerte orange ou rouge délivrée par météo France les séances seront annulées.

Toute séance non effectuée pourra être « rattrapée »

Article 4

L'utilisation du logo et/ou du nom de la section est interdite.

La section est susceptible de prêter et/ou de louer son matériel à ses adhérents pour une période déterminée.

L'adhérent en a la charge et la responsabilité. Des frais de remise en état éventuelle sont à la charge de l'emprunteur.

Le prêt et/ou la location du matériel peut être soumis à une demande de caution.

Article 5

Le bureau de section pourra exclure temporairement ou définitivement tout adhérent ayant commis par ses actes ou son comportement des manquements graves au présent règlement. En cas de désaccord, l'adhérent contactera le CA du FJEP qui sera décisionnaire.

MARCHE ACTIVE - MARCHE NORDIQUE – BUNGYPUMP – MARCHE DOUCE

Saison 2023 / 2024

Nom, Prénom

Date de naissance.....

Adresse

Tél Fixe : Tél portable.....

Mél.....

(important car communications par mél d'informations diverses)

Je souhaite participer à l'achat groupé des bâtons de marche nordique : Votre Taille cm

SEANCES

Lundi 11h30-12h30 marche douce (mise en place en collaboration avec la mairie pour les retraités majolans).

Mardi 14h00-15h30 marche active

Mardi 14h00-15h30 marche nordique

Mercredi 9h00-10h30 marche active

Mercredi 9h00-10h30 marche nordique

Mercredi 14h00-15h00 bungypump

Jeudi 14h00-15h30 marche active

Jeudi 14h00-15h30 marche nordique

Samedi 9h00-10h30 marche nordique

Samedi 11h00-12h30 marche nordique

Samedi 9h00-10h30 bungypump walking

Samedi 11h00-12h30 bungypump walking

PAIEMENT

Numéraire

Chèque(s)

Chèques vacances (rajouter 3%)

Demande D'ATTESTATION DE PAIEMENT (si participation d'un Comité d'Entreprise)

COMMUNICATION

Nous publions régulièrement des articles sur le Progrès, Cap Meyzieu, réseaux sociaux. Ces articles peuvent être illustrés par des photos de groupe.

Je n'autorise pas la prise de photos et leur parution éventuelle.

Je soussigné(e) _____

Reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter sans réserve.

Fait le _____ à _____

Signature obligatoire :

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]

*atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du sportif.